



VALLA - FIDUCINTER & ASSOCIES

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

SOPAGEMA

Société anonyme au capital de 100.000 Euros

Siège social 89, rue Carnot
92300 LEVALLOIS PERRET

R.C.S. NANTERRE B 397 528 092

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société SOPAGEMA SA, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications permettant d'établir le certificat prévu à l'article L.225-146, al. 2 du Code de commerce.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à vérifier :

1- le bulletin de souscription par lequel Monsieur Hervé OGLIASTRO a souscrit 4.375 actions nouvelles, d'un nominal de 16 (seize) euros chacune, de la société SOPAGEMA SA, à l'occasion d'une augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2010

2 La déclaration incluse dans le bulletin de souscription manifestant la décision de Monsieur Hervé OGLIASTRO, de libérer sa souscription par compensation avec la créance liquide et exigible qu'il possède sur la société SOPAGEMA SA

3 L'arrêté de compte établi le 11 juin 2010 par le Président dont nous avons certifié l'exactitude le 11 juin 2010, duquel il ressort que Monsieur Hervé OGLIASTRO possède sur la société SOPAGEMA SA une créance de 621.995,39 euros.

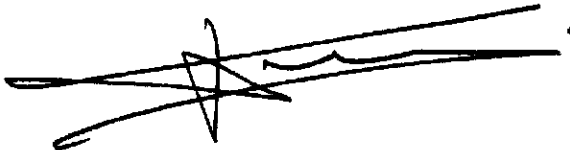
4 Le caractère liquide et exigible de cette créance

5 L'écriture comptable de compensation de la créance visée ci-dessus permettant de constater la libération des actions.

Sur la base de ces vérifications, nous délivrons le présent certificat, en 4 exemplaires, qui tient lieu de certificat du dépositaire.

Fait à Paris,
Le 11 juin 2010

VALLA – FIDUCINTER & ASSOCIÉS SELAS
Représentée par

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned above the name Jacques TARDY.

Jacques TARDY
Commissaire aux comptes.